 **CONTRAT DE PARTENARIAT**

**Fromages de brebis au LAIT CRU 2024**

**Entre l’adhérent de l’AMAP « …………………………………. » : Nom, prénom : …………………………… Mail :………………….………..…………. Adresse : ……………………...........………………………………… ………………………………………………………………………………….Tel : ……………………………….**

**Audrey GARCIA et Alexandre FAUCHER éleveur/se .** Mail : lesbrebisdespossibles@laposte.net ; Téléphone : 0620233436 ; Adresse : 2 CENTRE Emetteur 91750 Chevannes ; Facebook : @lesbrebisdespossibles **Et la couveuse et coopérative SCIC-SARL« Les Champs des Possibles » ;** représentée par Agnès DELEFORTRIE et Saturnin MESNIL, ses co-gérants. Siège social : Hameau de Toussacq, 77480 Villenauxe La Petite, N° de SIRET 51402794500013 N° TVA FR60514027945 contact@leschampsdespossibles.fr

**Objet du contrat :**

Le contrat porte sur **12 livraisons une semaine sur deux**, du **13 avril 2022 au 31 août 2024**. Le contrat propose un partage de lait cru issu de la traite de nos brebis. Nous vous proposons les formules suivantes à base **de fromages au lait CRU de brebis**:

* un petit plateau : 2 fromages ou équivalents en quantité (variable en fonction des formats) ;
* un plateau moyen : 3 fromages différents OU plusieurs fromages équivalents en quantité ;
* et un grand plateau de fromage : 4 fromages OU plusieurs fromages équivalents en quantité;
* Fromage blanc : 1 pot d’environ 350 g de fromage blanc **(pots en verre et couvercles à rapporter)**.
* Une part de tomme de brebis (environ 200gr) affinage 2 mois minimum ; **2 livraisons à partir du mois de juillet**

Les volumes de lait produits fluctuant au cours de la saison, **il s’agit d’une moyenne de fromages par distribution**, les quantités livrées seront donc variables sur l’ensemble de la saison. Les fromages proposés dans les plateaux sont de type lactique, il s’agit donc de fromages comme le crottin, bûche\*, carré\*, fromage frais nature, tartinade nature ... L’affinage sera variable afin de satisfaire les goûts de tous durant la saison.

Liste des ingrédients de nos fromages (en gras les allergènes): **Lait** cru entier fermier de brebis issu de l’agriculture biologique (certifié par ECOCERT FR\_BIO\_01), Sel de mer fin séché Saunier de Camargue ( Ne contient pas d'anti agglomérant. Agréé par ECOCERT pour l'usage biologique), présure (utilisable en agriculture biologique et Sans OGM).

\* Seuls les bûches et carrés sont susceptibles d’être cendré à la cendre végétale (E153), celle ci est utilisable en agriculture biologique et Sans OGM.

Les fromages blancs sont natures et sans sel.

Un « forfait pots et couvercles » est appliqué pour le conditionnement du fromage blanc, ce forfait comprend l’achat de deux pots et couvercles réutilisables ainsi que son entretien.

Les signataires du présent contrat s’engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

**ENGAGEMENTS**

**Engagements de l’amapien :**

Accepter que le fromage livré ait un stade d’affinage variable (frais, demi-frais, demi-sec, sec…), et que la composition des plateaux varie selon les formats des fromages (quantité de lait nécessaire pour produire tel ou tel fromage) et la saison.

Venir récupérer ou faire récupérer ses fromages aux dates indiquées. Lors d’absences, accepter que les fromages soient partagés ou redistribués; il n’y aura pas de « dédommagement » ou de « remboursement ».

Comprendre que les impondérables de l’élevage (durée et stade de lactation des brebis, météo, problèmes sanitaires…) peuvent influer sur les dates de livraison, les produits (plus ou moins crémeux selon le stade de la lactation) et la composition des plateaux.

En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière ou maladie, accident) rester solidaire de l’éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.

La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l’entrepreneur à l’essai, un geste pour le maintien de l’agriculture paysanne et le soutien d’une économie solidaire.

**Rapporter les pots et couvercles des fromages blancs** autant que possible d’une semaine à l’autre. **Les pots rendus doivent être propres, secs et en bon état.** Prévenir l’éleveuse en cas de casse des pots afin d’assurer un renouvellement du stock dans les temps. Noter sur la feuille d’émargement, le nombre de pot et couvercle rapportés. Ne rapporter QUE les pots fournis par l’éleveuse. **Au-delà des deux pots non rapportés, l’éleveuse facturera les pots supplémentaires utilisés** à hauteur de 2euros TTC le pot.

Soutenir l’éleveuse en participant aux distributions et/ou aux ateliers proposés.

**Engagement de l’éleveur en activité :**

Livrer le colis objet du présent contrat.

Lorsque les conditions le permettent, accueillir les cosignataires sur les sites de pâturage lors de visites programmées.

Communiquer les informations de façon transparente (techniques d’élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informer les cosignataires de tout événement grave le mettant dans l’incapacité d’honorer tout ou partie de ses engagements contractuels, et la contraignant à solliciter l’engagement de solidarité en situation exceptionnelle.

Veiller au bien-être des animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP. Respecter le cahier des charges de l’« agriculture biologique »

L’éleveuse s’engage à vérifier le bon état des pots et couvercles fournis et les désinfecte avant réutilisation.

**Engagements de la couveuse et coopérative d’activités agricoles Les Champs des Possibles :**

La couveuse et coopérative d’activités agricoles Les Champs des Possibles accueille et accompagne Audrey Garcia et Alexandre Faucher dans leur projet agricole. Elle héberge juridiquement leur activité et à ce titre est engagée solidairement sur l’ensemble des points engageant les bergers en activité.

Désigner un.e salarié.e référent, à l’écoute et en lien avec les référents de l’AMAP : Eloise Ganier : eloise@leschampsdespossibles.fr

**Engagements communs :**

Les partenaires s’engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l’activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d’une réunion spécifique. Seront alors présents les acheteurs solidaires, l’éleveur à l’essai, un représentant des Champs des Possibles qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

**LIEU ET HORAIRES DE LIVRAISON**

**A Saint-Fargeau Ponthierry** (horaires et lieu de distribution fixée par l’AMAP) ; le 13 et 27 avril, le 11 et 25 mai, le 08, 15 et 22 juin, le 06 et 20 juillet, le 03, 17 et 31 août 2024.

**Vous avez la possibilité de combiner les différentes formules dans un même contrat.** Par exemple, si vous souhaitez plutôt cinq fromages vous pouvez choisir un petit ET un plateau moyen...etc.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Formule | Composition du plateau (12 livraisons, sauf tomme) | Prix formule à l’année | Quantité souhaité/livraison | **TOTAL****(Prix formule x  Quantité souhaitée)** |
| **Petit plateau** | 2 fromages ou équivalent | 124,80€ |  |  |
| **Plateau moyen** | 3 fromages différents  | 187,20 € |  |  |
| **Grand plateau** | 4 fromages différents | 249,60€ |  |  |
| **Fromage blanc** | 1 pot de fromage blanc ( pot en verre contenance 37cl et son couvercle) | 66,40 € |  |  |
| **Part de tomme**  | 1 part d’environ 200 g (x 2 livraisons à partir juillet) | 20,00 € |  |  |
|  |  |  | **Total** |  |

Le règlement est à faire à l'ordre de **« Les Champs des possibles »** en un, deux ou trois versements au choix de l’adhérent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Chèque 1 (encaissé en avril) | Chèque 2 (encaissé en mai) | Chèque 3 ( encaissé en juin) |
| Montant |  |  |  |
| Banque |  |  |  |
| N°du chèque |  |  |  |

Fait à : ……………………………………….en **2 exemplaires** (un pour le producteur et un pour l’amapien),

le………………

|  |  |
| --- | --- |
| Signature de l’adhérent  | **Signature de l’éleveur** |
|  |  |